

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

**Présents :** MARCUS Martine, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain, MALJEAN Claudy, MARCUS Hubert, VILLEMIN Thibaut

**Secrétaire de séance :** NICOLAS Christophe

Convocation : 12/10/2021

Affichage : 19/10/2021

- Renouvellement contrat assurance statutaire
- Adhésion de la commune de Combres-sous-les-Côtes au SIELL
- Travaux logement communal de Senonville (salle de bains)
- Travaux de rénovation de l'église de Savonnières
- Questions diverses

### **N° 33-2021 : Renouvellement contrat assurance groupe**

Le Maire a ouvert la séance et rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025. Les taux proposés à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022** sont les suivants :

<b>Contrat CNRACL</b>	<b>Taux assureur</b>
Maladie ordinaire avec une <b>franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée</b>  <b>Sans franchise :</b> Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	<b>6.20%</b>
Maladie ordinaire avec <b>une franchise de 15 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée</b>  <b>Sans franchise :</b> Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	<b>5.77%</b>

<p>Maladie ordinaire avec <b>une franchise de 30 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée</b></p> <p><b>Sans franchise</b> : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès</p>	<p><b>5.19%</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Contrat IRCANTEC	Taux assureur
<p>Maladie ordinaire avec une <b>franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie</b></p> <p><b>Sans franchise</b> : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant</p>	<p><b>1.50%</b></p>

Compte tenu de ces informations, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix pour :**

- décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante;
- s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.
- décide que la catégorie de personnel à assurer est la suivante :
  - Agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL
  - Franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu
- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
  - Traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
  - Supplément familial
  - Primes
  - Charges patronales

## **N° 34-2021 : Adhésion de la commune de Combres-sous-les-Côtes au SIELL**

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'alimentation des Eaux Laffon de Ladebat,
- VU les arrêtés préfectoraux et inter préfectoraux successifs portant sur
  - L'extension du périmètre du SIEL ;
  - Les modifications des statuts du SIELL et notamment l'arrêté n°2020-1140 du 12 juin 2020 validant les nouveaux statuts qui devient Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL,
- VU la délibération du conseil municipal de Combres-sous-les-Côtes en date du 25 juin 2021 sollicitant son adhésion au SIELL et le transfert, à compter du 1er Janvier 2022, de la compétence Eau.
- Vu la délibération n° 21.02.02 adoptée par le Comité SIELL lors de son assemblée générale du 29 septembre 2021 par laquelle le comité accepte l'adhésion au SIELL de la commune de Combres-sous-les-Côtes avec transfert de la compétence "Eau Potable"

Après en avoir délibéré par 7 voix pour :

Le Conseil Municipal décide **d'accepter** l'adhésion au SIELL de la Commune de Combres-sous-les-Côtes avec transfert de la compétence "Eau Potable" ;

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de cette nouvelle adhésion au SIELL soient telles que prévues dans la délibération n° 21.02.02 adoptée par le Comité du SIELL lors de son assemblée générale du 29 septembre 2021.

## **Rénovation salle de bains logement de Senonville**

Le Maire fait état de la vétusté de la salle de bains du logement communal de Senonville et présente à l'assemblée deux devis de rénovation, à savoir : Entreprise MARTIN Y et entreprise LHERITIER.

Les descriptifs des devis n'étant pas comparables, il convient de revoir les devis qui seront à nouveau étudiés lors d'une prochaine réunion.

## **Travaux de rénovation de l'église de Savonnières**

Le Maire propose à l'assemblée de prendre une décision sur le projet de rénovation de l'église de Savonnières. Dans l'immédiat, le conseil municipal s'en tient à la décision du 12/07/2021 (délibération n° 23-2021) à savoir l'organisation d'une réunion publique pour présenter le projet aux habitants, recueillir les avis de chacun (visite sur site suivie d'un débat en mairie)

## **N° 35-2021 : Travaux entretien espaces verts et divers**

Mme le Maire présente à l'assemblée l'offre du Chantier école de Vigneulles concernant :

- Travaux d'entretien courant des espaces verts pour un coût de 760 € par passage
- Travaux d'entretien divers (caniveaux, routes, cimetières...) pour un montant de 3 342 euros.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, accepte ces devis.

**DIVERS**

- Prévoir élagage du chemin situé entre le pont TGV et le ruisseau. Faire le point sur l'ensemble des chemins à élaguer.
- Plantation de haies dans le cadre de la Trame verte, la commune n'a pas été retenue.

N° 33-2021 : Renouvellement contrat assurance groupe

N° 34-2021 : Adhésion de la commune de Combres-sous-les-Côtes au SIELL

N° 35-2021 : Travaux entretien espaces verts et divers

- **Liste des membres du Conseil Municipal**

<b>NOM</b>	<b>Signature</b>
MARCUS Martine	
DUVAL Alain	
MALJEAN Claudy	
MARCUS Hubert	
HAZARD Guy	
NICOLAS Christophe	
VILLEMIN Thibaut	

